

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU COMITE
DU SIVOM DE L'ABADIE
DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2018

FINANCES

N°III.1 – IV/2018

NOMBRE

de membres en exercice : 8

de présents ou représentés : 6

de votants : 6

OBJET :

- Budget supplémentaire 2018

Le dix-neuf Novembre deux mille dix-huit à dix-sept heure le Comité du SIVOM de l'Abadie s'est assemblé au « siège du Sivom », 21 bd du 8 mai 1945 à Saint-André de la Roche, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Denis SARETTA, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président, le quatorze novembre deux mille dix-huit.

Etaient présents : Messieurs ARDISSON Marcel, BARRA André, BRANDA Gérard, SARETTA Denis, VITALE Pierre.

Mesdames BRANDA Joëlle, KHALDI-BOUOUGHROUM Fatima

Etaient excusés :

Monsieur Rudy SALLES.

Etaient absents.

Monsieur Maurice ALBERTI

Assistait également à ce comité (sans voix délibérative) :

Madame Solange BARRAYA

Nota, le Président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 03 Décembre 2018

Que la convocation

du Comité a été faite le 14 Novembre 2018.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis SARETTA est élu Président de séance.

Monsieur Denis SARETTA constate que le quorum est atteint, plus de la moitié des membres sont présents, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de huit, il a été, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Monsieur BRANDA Gérard a été désigné pour remplir ces fonctions.

LE PRESIDENT


D. SARETTA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600049-20181205-III1IV2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2018

Affichage : 05/12/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

d'adopter le budget supplémentaire qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement	
Excédent de fonctionnement prévisionnel	103 529,74 €
Section d'investissement	
Dépenses	635 008,74 €
Votées au bp 2018	130 520 €
Reste à réaliser	398 278,62€
Déficit reporté	106 210,12 €
Recettes	905 716,52 €
Recettes au bp 2018	130 520 €
Reste à réaliser	668 986,4 €
Affectation du résultat 2017	106 210,12 €
Excédent d'investissement prévisionnel	270 707,78 €
Excédent global prévisionnel	374 237,52 €

Fait à Saint André de la Roche le 03/12/2018

LE PRESIDENT


D. SARETTA

